

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 20 février 1959,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Page
Reprise de la treizième session.....	649
Point 2 de l'ordre du jour:	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	649
Point 13 de l'ordre du jour:	
Avenir des Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration française et du Cameroun sous administration du Royaume-Uni: rapport spécial du Conseil de tutelle	649

Président: M. Charles MALIK (Liban).

Reprise de la treizième session

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je déclare la séance ouverte.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Alors que nous reprenons la treizième session après une interruption d'un peu plus de deux mois, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Avenir des Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration française et du Cameroun sous administration du Royaume-Uni: rapport spécial du Conseil de tutelle

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Conformément à sa résolution 1281 (XIII), en date du 5 décembre 1958, l'Assemblée générale reprend aujourd'hui sa treizième session pour examiner la question de l'avenir des Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration française et du Cameroun sous administration du Royaume-Uni. Depuis la dernière séance de l'Assemblée, le Conseil de tutelle et la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1958) ont présenté sur cette question des rapports dont l'Assemblée est maintenant saisie.

4. En conséquence, l'Assemblée doit examiner trois documents se rapportant à ces territoires sous tutelle: le premier est un rapport de la Mission de visite concernant le Cameroun sous administration française [T/1427 et T/1434]; le deuxième est un rapport de la Mission de visite concernant le Cameroun sous administration du Royaume-Uni [T/1426 et Add.1]; le troisième est un rapport spécial du Conseil de tutelle sur la question [A/4094].

5. Conformément à la pratique de l'Assemblée générale et à son règlement intérieur, la question sera examinée par la Quatrième Commission, qui fera ensuite rapport à l'Assemblée en séance plénière.

6. J'ai appris que les premiers ministres des deux territoires sous tutelle dont l'Assemblée va examiner l'avenir assistent à la présente session. Je tiens à leur souhaiter la bienvenue, ainsi qu'aux représentants des Etats Membres qui sont venus prendre part aux travaux de cette reprise de la treizième session.

7. Une séance de la Quatrième Commission est prévue pour ce matin, à 11 heures. Pour l'instant, l'Assemblée n'a pas d'autre point à examiner. Je vais donc lever la séance afin que la Quatrième Commission puisse commencer ses travaux. J'espère que cette commission, sous l'habile présidence de M. Boland, pourra s'acquitter de sa tâche rapidement et que nous pourrions bientôt examiner son rapport en séance plénière.

La séance est levée à 10 h. 50.